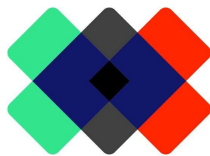


[View this email in your browser](#)



FAIRNESS COMMISSIONER

COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

Newsletter February - 2022 Edition

The February edition of the Newsletter will be an abbreviated one because it contains some time-sensitive information.

Client Satisfaction Survey

The Office of the Fairness Commissioner (OFC) wishes to thank those regulators that provided feedback on our office's first annual Client Satisfaction Survey. We received a highly respectable 75% response rate to this instrument.

We disseminated this survey to better understand where we are performing well as an oversight body and where we could improve our programming. The survey also supports our modern regulator principle to be an accountable regulator that is open to public scrutiny.

We are currently compiling the feedback that we obtained and will share the anonymized results and related comments in next month's Newsletter edition.

Regulatory Registry Posting

As we mentioned in a previous Newsletter edition, the OFC has been working closely with officials at the Ministry of Labour, Training and Skills Development (the ministry) on recent several targeted amendments to the Fair Access to Registered Professions and Compulsory Trades Act, 2006. These were proclaimed into force on December 2, 2021. On February 8th, 2022, the ministry posted a filing on the province's Regulatory Registry, which outlines the nature of the proposed regulations that are designed to operationalize the legislative amendments.

This posting can be accessed via the following link: [Regulatory Proposals under the Fair Access to Regulated Professions and Compulsory Trades Act, 2006 \(FARPACTA\) \(ontariocanada.com\)](#). The period for individuals and organizations to provide feedback on the posting ends on March 9, 2022 and we encourage our readers to avail themselves of this opportunity to make your views known.

Delay in 2021 Fair Registration Practices Report

We are providing another reminder to regulators that, as the OFC transitions to our new risk-informed compliance framework and implements the new legislative changes mentioned above, we have decided to delay the filing of your 2021 Fair Registration Practices (FRP) Report until Fall 2022.

This pause is to provide us time to revisit the contents of the report, to ensure we are asking the right questions and to avoid duplicative requests. We will provide further details over the next few months and we sincerely appreciate your patience.

For more information on our organization's mandate, please check out our internet site at <https://www.fairnesscommissioner.ca>

Bulletin de février

Le numéro du mois de février du *Bulletin* sera abrégé car il contient des informations à durée de vie critique.

Enquête sur la satisfaction des clients

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) souhaite remercier les organismes de réglementation qui ont donné leur avis sur le premier sondage annuel sur la satisfaction des clients de notre bureau. Nous avons reçu un taux de réponse très respectable de 75 p. 100 à cette enquête.

Nous avons diffusé cette enquête pour mieux comprendre les domaines dans lesquels nous sommes performants en tant qu'organisme de surveillance et ceux dans lesquels nous pourrions améliorer nos programmes. L'enquête renforce également notre mission d'organisme de réglementation moderne, qui consiste à être un organisme de réglementation responsable et ouvert à l'examen du public.

Nous sommes en train de rassembler les commentaires que nous avons obtenus et nous partagerons les résultats anonymes et les commentaires connexes dans le numéro du mois prochain de notre *Bulletin*.

Publication au Registre de la réglementation

Comme nous l'avons mentionné dans un numéro précédent du bulletin, le BCE a travaillé en étroite collaboration avec des responsables du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le ministère) sur plusieurs modifications ciblées apportées récemment à la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*. Ces modifications ont été promulguées et sont entrées en vigueur le 2 décembre 2021. Le 8 février 2022, le ministère a publié un document dans le Registre de la réglementation de la province, qui décrit la nature des règlements proposés visant à mettre en œuvre les modifications législatives.

On peut accéder à cette publication en cliquant sur le lien suivant : [Projets de règlement en vertu de la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire \(ontariocanada.com\)](https://www.ontariocanada.com). La période accordée aux particuliers et aux organismes pour fournir des commentaires sur la publication se termine le 9 mars 2022. Nous encourageons nos lecteurs à profiter de cette occasion pour faire connaître leur point de vue.

Retard concernant le dépôt du rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2021

Nous rappelons une nouvelle fois aux organismes de réglementation que, dans le cadre de la transition du BCE vers son nouveau cadre de conformité axé sur le risque et de la mise en œuvre des nouveaux changements législatifs susmentionnés, nous avons décidé de retarder le dépôt de votre rapport sur les pratiques d'inscription équitables de 2021 jusqu'à l'automne 2022.

Cette pause a pour but de nous donner le temps de revoir le contenu du rapport, de nous assurer que nous posons les bonnes questions et d'éviter les demandes redondantes. Nous vous fournirons de plus amples renseignements au cours des prochains mois et nous vous remercions sincèrement de votre patience.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le mandat de notre organisme, veuillez consulter notre site Internet à l'adresse Accueil [Accueil fairnesscommissioner.ca](https://www.fairnesscommissioner.ca)

*Copyright © *2021* *Office of the Fairness Commissioner*, All rights reserved.*

Our mailing address is:

595 Bay Street, Suite 1201, Toronto, Ontario

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).
